



Une nouvelle prestation en matière d'accueil parascolaire



Lors de sa séance du 15 février courant, le Conseil général de Val-de-Ruz a adopté l'arrêté relatif au projet d'extension de la structure parascolaire «le Côtillon», à Vilars, afin de pouvoir y accueillir les élèves de Savagnier. Ce sont ainsi douze places en journée et dix places d'accueil de midi supplémentaires qui seront à disposition des enfants de La Côtière et de Savagnier à la prochaine rentrée scolaire.

Avec une offre entre 35 et 45 places (selon les heures de la journée) pour environ 225 élèves, les objectifs attendus à fin 2020 dans le cadre de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) seront d'ores et déjà réalisés pour les enfants de ces deux collèges. Et surtout, les élèves de Savagnier bénéficieront pour la première fois d'un accès à une structure subventionnée. Un transport sera organisé entre l'école et «le Côtillon» dans un premier temps, mais l'objectif reste de trouver ensuite une solution via les transports publics.

Des efforts importants ont déjà été réalisés ces dernières années pour répondre aux besoins des parents de pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale, ici, à Val-de-Ruz. Et ce sont entre 50 et 80 nouvelles places qui seront encore créées d'ici à fin 2020. Le Conseil communal s'attachera à poursuivre la réalisation de cet objectif, en premier lieu par la mise à disposition de places pour les élèves de Montmollin.

De manière générale, l'ensemble des structures d'accueil parascolaire subventionnées de Val-de-Ruz, qu'elles soient privées ou communales, sont très utilisées et ne peuvent pas répondre à toutes les demandes des familles. Il apparaît en outre que la période de midi est celle qui est la plus sollicitée et qui pose le plus de problèmes en matière d'organisation pour les parents. C'est pourquoi, le Conseil communal visera ensuite à créer des places de table de midi afin de compléter l'offre existante en matière d'accueil.

Anne-Christine Pellissier, conseillère communale

Actualités

Prochaine soirée «Comment vous faites?» du CSVR

Afin de favoriser les liens entre l'école et les familles, la prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz se déroulera le **lundi 7 mars 2016 à 20h00** sur le thème suivant:

- Cannabis et adolescence.

Animation par M. Clément Descoedres, licencié en sciences sociales, référent psychosocial au Drop-In de Neuchâtel, responsable Cannado.

Cette soirée se déroulera au Collège de la Fontenelle, en salle de conférence (bâtiment de la salle de gymnastique). Pour toute question ou complément d'information, veuillez vous adresser à Manuela Guyot au 079 561 60 87 ou à manuela.guyot@ne.ch.

Anniversaires et jubilés

Fêteront en mars 2016:

- Bianchi Sylvia et Luigi à Villiers ainsi que Herdener Denise et Charles la Vue-des-Alpes leurs 50 ans de mariage;
- Etter Colette et Charles à Montmollin leurs 60 ans de mariage;
- Debrot Germaine à Fontainemelon, Langel Ginette aux Geneveys-sur-Coffrane, Hiertzeler André à Chézard-Saint-Martin, Glauser René et Aeschlimann Emile à Cernier leurs 90 ans.

Police des chiens

A Val-de-Ruz, la facturation de la taxe des chiens s'effectue selon les données contenues dans le fichier fédéral AMICUS (anciennement ANIS). Nous rappelons que les détenteurs d'animaux sont responsables de l'annonce des mutations (changement de détenteur, déménagement, décès) afin de ne pas se voir facturer des taxes dont ils ne seraient pas redevables. Les codes d'accès de la carte ANIS sont valables pour la connexion dans le nouveau programme, mis en service le 1^{er} janvier 2016, se trouvant à l'adresse Internet www.amicus.ch.

La facturation générale intervient à fin février pour l'année courante, puis périodiquement pour les nouveaux chiens annoncés au cours de l'année. Le montant de la taxe est de CHF 120 (CHF 90 pour la taxe communale et CHF 30 pour la part cantonale). Il est toutefois vraisemblable que cette année les factures soient établies à partir de mi-mars en raison du changement de base de données ci-dessus.

Le règlement de police contient des règles de bon comportement, notamment à l'article 9.10 «Lorsque les aboiements d'un chien incommode les voisins, sa détentrice ou son détenteur est invité à prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser» et à l'article 9.11 «Quiconque détient un chien veillera à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé. A défaut, il prendra toutes les mesures utiles pour rendre l'endroit propre».

La loi cantonale sur la faune sauvage (LFS) stipule quant à elle que les chiens doivent être tenus en laisse en forêt entre le 15 avril et le 30 juin. Elle précise que les animaux domestiques ne doivent pas déranger la faune sauvage, qu'il est interdit de laisser son chien errer, poursuivre ou chasser des animaux sauvages. Pour rappel, il est également interdit de pénétrer sur les champs et prés durant la période de culture, soit généralement du 15 avril au 15 octobre.

Pour tout renseignement complémentaire, l'administration du contrôle des habitants est à votre disposition au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.



Recensement 2015

L'établissement du recensement annuel de la population au 31 décembre 2015 laisse apparaître une nouvelle progression qui se situe toutefois très légèrement en dessous de la moyenne 2005-2014.

La Commune de Val-de-Ruz comptait 16'579 habitants à fin 2015, soit une augmentation de 187 unités par rapport à 2014. Cette progression de 1.14% s'inscrit en dessous de la moyenne 2005-2014 qui s'élevait à 1.22%. Ceci est dû tant au solde positif du mouvement migratoire (arrivées moins départs) + 152 (170 en 2014) qu'au mouvement naturel de la population (naissances moins décès) + 35 (50 en 2014).

Le nombre de ménages est également en progression. En effet, nous dénombrons 7'137 ménages contre 7'008 en 2014.

Il faut finalement signaler que 544 personnes sont présentes dans la commune avec des permis de durée limitée ou des autorisations pour séjour secondaire, principalement dans les homes, centres pédagogiques et centres d'accueil. Cette catégorie n'entre pas dans le recensement. Avec ces habitants, la population totale de Val-de-Ruz s'établirait à 17'123.

L'administrateur du contrôle des habitants – état civil renseigne au 032 886 56 80 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Groupe de contact

Le groupe de contact du centre d'accueil des Gollières réunit les divers intervenants du centre, les représentants de la population des Hauts-Geneveys, des autorités cantonales et communales.

La prochaine séance aura lieu le **mardi 8 mars 2016 à 17h30** aux Hauts-Geneveys, rue du Collège 1 (salle des samaritains).

Nous rappelons que le numéro 032 889 80 52 est à disposition pour toute question ou remarque concernant le centre d'accueil, ceci 24h sur 24.

Fermeture des guichets

En raison de l'Indépendance neuchâteloise, nos bureaux seront fermés le mardi 1^{er} mars 2016 toute la journée. Ils ouvriront le mercredi 2 mars 2016 selon les horaires habituels.

Vie pratique

Commande de bois de feu

En vue de la préparation des stères de bois de feu, nous souhaitons connaître les besoins de la population pour l'année 2016. Ce bois frais ne pourra pas être brûlé avant l'hiver 2017-2018.

Les assortiments se composent de bois longs, de stères d'un mètre et de bois de cheminée (25, 33 ou 50 cm).

Les personnes intéressées à l'achat de stères de bois de hêtre ou de sapin voudront bien passer commande jusqu'au 29 avril 2016 auprès de l'administration des travaux publics et forêts au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch. Vous trouverez également le bulletin de commande sur notre site Internet.

Manifestations



Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film «Londres – Capitale de l'Empire» le **mercredi 2 mars 2016 à 20h00** à la salle de spectacles de Fontainemelon, ceci en présence de son réalisateur, M. Vincent Halleux.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture-promotion régionale au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Plus d'informations sur www.val-de-ruz.ch.

Cafés vaudruziens

La prochaine édition aura lieu le **mercredi 9 mars 2016 de 19h00 à 21h00** à l'Hôtel-Restaurant de la Vue-des-Alpes.

La population est invitée à participer à cette soirée afin d'échanger des points de vue ou de poser des questions avec l'Exécutif autour d'un café dans un établissement du Val-de-Ruz.

Le Conseil communal espère que vous serez nombreux à participer à cette rencontre conviviale.